



# Avis d'enquête publique

La Municipalité de la Commune d'Ormont-Dessus soumet à l'enquête publique :

**Du 11 janvier 2025 au 10 février 2025 inclus**

Conformément à l'article 38 de la Loi sur l'aménagement du territoire et les constructions (LATC),

- Le plan et le règlement du plan d'affectation d'Isenau,  
Le rapport 47 OAT et ses annexes sont joints en consultation ;

Conformément à l'article 9 de la Loi sur les routes (LRou),

- Le projet routier lié aux servitudes publiques ;

Conformément à l'article 24 de la Loi forestière vaudoise (LVLFo),

- Les limites forestières statiques ;

Les pièces relatives à cette enquête sont déposées au bureau technique communal où elles peuvent être consultées pendant les heures d'ouverture et durant le délai imparti. Elles sont également consultables sur le site Internet de la commune.

<https://www.ormont-dessus.ch/amenagement/>

Les observations ou oppositions éventuelles doivent être consignées sur la feuille d'enquête ou adressées par pli recommandé à la Municipalité dans le délai d'enquête ;  
Administration communale, rue de la Gare 1 – 1865 Les Diablerets

Une séance d'information publique est organisée **le 21 janvier 2025** à 19 h00 à la Maison des Congrès Claude Nicollier, ch. des Grandes Isles 7 - 1865 Les Diablerets.

La Municipalité